

Secrétariat communal  
Votre correspondant : JLM  
Réf. : QE 17.12.25 - Mission Locale  
T. 02/600.49.62  
secretariat.1080@molenbeek.irisnet.be  
www.molenbeek.be

Monsieur Mohamed Adahchour  
Conseiller communal  
Rue de Flessingue 8 bte1  
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek-Saint-Jean, le 06/01/2026

**Objet : votre question orale transformée en question écrite lors de la séance du Conseil communal du 17/12/2025 relative à la Mission Locale.**

Monsieur le Conseiller communal,

Vous trouverez ci-dessous les réponses à votre question orale transformée en question écrite lors de la séance du Conseil communal du 17/12/2025 relative à la Mission locale.

Au préalable, il est essentiel de préciser que la Mission Locale et Molenbeek Formation sont des ASBL qui ont leur propre AG et CA et qui sont les seuls organes de gestion et de contrôle dont une partie des membres ont été désignés ici pour représenter les intérêts de la Commune. Il y a aussi des représentants des 4 autres communes de la zone Nord-Ouest ainsi que des représentants du monde associatif, conformément aux statuts.

Par ailleurs, l'indépendance de la Mission Locale vis-à-vis des pouvoirs locaux est un critère strictement contrôlé par l'ordonnance de 2008.

Nous pourrions nous en tenir là, mais nous souhaitons quand même clarifier les points suivants. Sur le fond, les questions soulevées ont déjà fait l'objet de réponses exhaustives, tant à l'oral qu'à l'écrit, auprès des représentants des travailleurs et du Conseil d'administration. Les procédures de marchés publics, notamment pour les travaux à l'AFT ou l'assistance financière, ont été rigoureusement respectées et validées sur la base de critères objectifs de prix et de compétences. Le recours à un prestataire externe pour la transition financière était indispensable pour préserver le savoir-faire suite à une démission imprévue et assurer la maîtrise du nouveau logiciel de gestion. Quant à la gestion financière globale, un audit approfondi mené par la COCOF pour la période 2021-2024 conclut à une gestion saine, transparente et exempte de toute malversation ou anomalie. Les comptes font également l'objet d'un contrôle d'un commissaire aux comptes qui a émis un avis favorable sans réserve quant à la situation des comptes de l'asbl.

Enfin, le climat de travail fait l'objet d'un suivi attentif. Un plan d'actions est actuellement en cours d'élaboration par la Direction, suite à un questionnaire transmis à l'ensemble du personnel en mars 2025.

Il est regrettable que des éléments non vérifiés, issus de démarches pas du tout représentatives de l'ensemble des travailleurs, puisse être ainsi relayés et présenter d'une façon tout à fait unilatérale sans aucune vérification et sans modération donnant l'impression d'une institution travaillant illégalement sans prise en considération pour son personnel ni ses usagers qui sont des

chercheurs d'emploi dont il est plus qu'important que nos énergies convergent à la veille de mesures qui vont frapper de plein fouet notre commune.

Le secteur associatif traverse une période d'incertitude budgétaire majeure et la priorité du Collège et de tous les organes découlant de celui-ci, est de préserver la cohésion et la sérénité au sein de nos structures. Dans ce contexte exigeant, le Collège réitère son soutien à la Direction et aux équipes qui œuvrent avec engagement pour la continuité de leurs missions.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,  
La Secrétaire f.f.,



Nathalie VANDEPUT.

Le Bourgmestre f.f.,



Amet GJANAJ.

Point 50

## Question orale de M. Mohamed Adahchour relative à la gestion interne de la Mission Locale de Molenbeek-Saint-Jean

Monsieur le Bourgmestre,

J'ai été interpellé par plusieurs membres du personnel de la Mission Locale de Molenbeek-Saint-Jean au sujet de difficultés internes et de pratiques de gestion qui suscitent certaines interrogations.

Un tract distribué lors du Conseil d'administration du 30 juin 2025 a mis en lumière un ensemble de préoccupations, auxquelles la direction a répondu publiquement le 4 juillet 2025.

Ces éléments concernent notamment la gestion du personnel, l'attribution de primes exceptionnelles, le respect des obligations sociales, ainsi que le climat général de travail au sein de la structure.

D'après les informations recueillies, un coordinateur financier aurait quitté son poste pour revenir, dans les jours suivants, en tant que consultant externe.

Cette situation interroge sur les conditions de cette réintégration : l'intéressé aurait eu accès, dans le cadre de ses anciennes fonctions, à des informations internes relatives à la mission pour laquelle il a ensuite été engagé, ce qui pourrait soulever une question de **conflit d'intérêts et de transparence dans la procédure de sélection**.

De plus, un autre coordinateur financier aurait été engagé peu de temps après, engendrant une **double charge salariale** pendant plusieurs mois.

Des interrogations similaires concernent un marché de travaux au sein de Molenbeek Formation, attribué à une entreprise liée familialement à un membre du personnel. Si ces faits étaient avérés, ils pourraient soulever des questions d'impartialité dans la procédure d'attribution.

Par ailleurs, plusieurs primes auraient été octroyées à certains coordinateurs et encadrants techniques — respectivement jusqu'à 3 000 € et 250 € nets — sans concertation préalable avec les représentants syndicaux ni décision formelle du conseil d'administration.

Cette situation aurait pu accentuer le climat de tension interne déjà relevé par l'analyse des risques psychosociaux commandée il y a plusieurs mois. Selon les informations dont je dispose, les résultats de cette analyse n'ont toujours pas été communiqués, alors qu'elle aurait mis en avant des constats préoccupants liés au **favoritisme, aux divisions internes et à la détérioration du climat social**.

Dès lors, mes questions sont les suivantes :

1. Le Collège peut-il confirmer que les primes octroyées aux coordinateurs et encadrants respectent la législation sociale et fiscale ?
2. Le marché de travaux au sein de Molenbeek Formation a-t-il effectivement été attribué à une entreprise liée à un membre du personnel ?
3. Quelles sont les informations disponibles concernant le coordinateur financier devenu consultant externe : les procédures légales ont-elles été respectées et quel contrôle a été effectué par la Cocof sur ce dossier ?
4. Le Collège peut-il détailler les règles internes encadrant aujourd'hui l'octroi de primes au sein de la Mission Locale ?

